

République algérienne démocratique et
populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Université M'hamed Bougara - Boumerdes



19 NOV. 2023

Faculté de droit et des sciences politiques
Laboratoire mécanismes juridiques du
développement durable
Département de droit privé

Organise un Séminaire national sur :
"Les Accidents maritimes et aérien
en vertu des textes et des règles de la
responsabilité et de l'assurance "

Le 12 mars 2024
Séminaire Hybride

Président d'honneur du Séminaire :

Pr. Yahi Mostepha

Recteur de l'Université de Boumerdes

Responsable de Séminaire :

Pr. BENSEGHIER Abdeladhim

Doyen de la Faculté de droit et des sciences
politiques

Président du Séminaire :

Dr. Hamza Djakboubi

Directeur de laboratoire :

Pr. Yousfi Amel

Président du Comité Scientifique :

Pr. Haddoum Kamel

Président du comité d'organisation :

Dr. BENKAIDALI Mohamed Lamine

Comité scientifique : De l'université

- Pr. Haddoum Kamel
- Pr. Yousfi Amel
- Pr. Hassain Samia
- Pr. Djebara Noura
- Pr. HEZAM Fatiha
- Dr. Lallouch Samira
- Pr. Khwathra Samia
- Pr. Ghenay Zakia
- Pr. Abbas Farid
- Dr Abdellali Samira
- Dr. Amoura Rabeh
- Dr. Bencer Abdesselam
- Dr. Soltani Hamid –Dr. Bouteba Mourad
- Dr. Akouch Siham
- Dr. Douma Naima
- Dr. Baba Ilhem
- Dr. Saidani Fayza
- Dr. Mabdouaa Lakhdar
- Dr. Maamach Salah El-Din
- Dr. Merchichi AKila
- Dr. Bechar Yasmina
- Dr. BaKdi Doudja
- Dr. Guelil Nasr Eddin
- Dr. Mezaach Abderrahim
- Dr. Khalloufi Lamouri
- Dr. Langar Barkaham,
- Dr. Begar Salma
- Dr. Nadji Zahra- Dr. Laadjal Lamia
- Dr. Ammiche ouahiba - Dr. Belabed Nadia
- Dr. El Houssein Omar- Dr. Ben Anter
- Dr. Hamdaoui Noura- Dr. Rihani Yasmina
- Dr. Sellami Dalila- Dr. Bouteldja Houssein
- Dr. BenkaidAli Mohamed Lamine

Membres Invités

Pr. Mawan Mustafa - Pr. Alian Bouzian - Pr.
Nesakh Fatima- Pr. Boukhatami Fatima - Pr.
Bousmaha Cheikh – Pr. Adjali Bekhaled- Dr.
Hami Hayet- Dr. Mahdid Hamid- Pr. Ben
Hafaf Ismail- Pr. Boughrara Saleh- Pr. Chami
Ahmed- Dr. Houichi Yamina- Dr. Maamer
Khaled- Dr. Dawdi Mansour- Dr . Charef Ben
Yahya

Préambule de Séminaire

Sous ses diverses formes - terrestres, maritimes et
aériens - Le transport, et à travers l'histoire de l'humanité,
a été un facteur important de la renaissance des peuples et
des nations, une mesure de leur civilisation et un
indicateur de leur développement et de leur prospérité.

Dans la mesure où les différents moyens de
transport contribuent aux échanges sociaux et culturels
entre les peuples, ils ont également joué un rôle
prépondérant dans les échanges économiques, lesquels,
sans les différents moyens de transport auraient été
impossibles à l'humanité à atteindre ce haut niveau dans le
domaine économique et de l'industrialisation.

Compte tenu du besoin croissant des peuples et
des sociétés de moyens de bien-être et de bien-vivre, le
besoin de moyens de transport à augmenter pour répondre
à cette demande croissante de biens et de services grâce
auxquels la prospérité et le développement a été atteint.

Le transport maritime, puis aérien, sont les outils
les plus importants qui ont contribué et continuent de
contribuer à répondre à la demande croissante de divers
biens et services ainsi que la circulation des personnes à
travers le monde.

Même si les transports maritimes et aériens
contribuent fortement au processus de transport des
personnes et des biens d'un endroit à un autre, ce sont
deux domaines qui ne sont pas exempts de risques et
d'accidents qui peuvent dans certains cas être dévastateurs,
que ce soit du fait de l'action humaine, légitimes ou
illégitimes, ou a été fondées sur les risques du milieu
marin et aérien lui-même.

Ce Séminaire essaye de définir les accidents
pouvant entraver les opérations de transport maritime et
aérien aux niveaux national et international, et sur la
capacité de certains instruments juridiques maritimes et
aériens liés aux accidents maritimes à résister face aux
systèmes de responsabilité et d'assurance.

Objectifs du Séminaire

- L'exposition des diverses notions liées aux accidents maritimes et aériens au niveau des textes nationaux ou internationaux, par rapport au caractère international des opérations de transport maritime ou aérien.
- Exposer des exemples d'accidents maritimes et aériens, soit des accidents qui ont été provoqués par un acte légitime, comme une faute de navigation par exemple, ou s'ils reposent sur un acte illicite, comme la piraterie maritime ou aérienne.
- Identifier les outils et mécanismes permettant de résoudre le problème des conflits entre les lois nationales et entre celles-ci et les textes internationaux, et ainsi résoudre le problème des conflits de juridiction, notamment en ce qui concerne les accidents survenant sur des territoires non nationaux, tels que les collisions ou opérations de piraterie maritimes et aériens qui se produisant dans la région de Haute-Mer.
- chercher les défis auxquels est confrontée la notion d'accident maritime et aérien, notamment à la lumière de l'émergence des règles d'assurance et de responsabilité.
- Soulignant l'importance d'avoir une réglementation juridique des accidents maritimes et aériens à la lumière de la présence de systèmes d'assurance obligatoires pour le secteur du transport maritime et aérien.
- Faire des comparaisons entre la notion d'accident maritime et d'accident aérien, et comment l'environnement marin à influencer directement sur les règles régissant les accidents maritimes par rapport à celles existant au niveau du transport aérien.

La problématique du Séminaire

Le secteur de transport est considéré comme l'un des secteurs les plus sensibles à diverses circonstances et facteurs, tant environnementaux que politiques, et au premier rang de ces types de transport se trouvent le transport maritime puis le transport aérien.

Combien de vols ont été annulés et combien de navires et des avions ont été endommagés pour des raisons naturelles, environnementales ou sécuritaire, ou même économiques - en raison d'une hausse ou d'un changement des prix du pétrole et du gaz - ou d'une attaque survenue sur la base d'une ingérence illégale.

Et si tel est le cas, ces deux domaines doivent être entourés d'un ensemble de mesures qui leur garantissent l'exercice des rôles qui leur sont assignés, et parmi ces mesures figurent les instruments juridiques concernant les accidents du transport maritime et aérien, et de savoir si il s'agit d'un systèmes juridiques obsolètes, et s'ils étaient valables dans les périodes précédentes pour des considérations liées à la réalité de ces périodes, ils peuvent ne pas être valables pour la réalité de la situation actuelle compte tenu de les nouvelles données aux niveaux sécuritaire, économique, politique et technique?

Axe du Séminaire

Axe 1^{er} : le cadre juridique des accidents maritimes et aériens aux niveaux interne et international.

Axe 2^{ème} : Mesures préventives pour éviter ou réduire les risques d'accidents maritimes et aériens.

Axe 3^{ème} : La spécificité des règles de responsabilité et d'indemnisation des accidents maritimes et aériens.

Axe 4^{ème} : Les Enquêtes sur les catastrophes maritimes et aériennes et leur relation avec la responsabilité du transporteur.

Axe 5^{ème} : Les accidents maritimes et aériens, le problème du droit applicable et la détermination de juridiction compétente.

Conditions de participation :

- 1- L'intervention n'a pas été publiée ou présentée dans un événement scientifique antérieure.
- 2- Le lien de l'intervention avec une des thématiques du Séminaire.
- 3- Incluant un résumé de l'intervention en arabe et en anglais, ainsi que des mots-clés
- 4- Y compris les informations sur le chercheur (nom, titre, diplôme universitaire, adresse électronique et établissement d'affiliation).
- 5- L'intégralité de l'intervention est envoyée, éditée en arabe, Sakkal Majalla, taille 14 pour l'exposé et 12 pour les marges, et en langue étrangère Times New Roman, taille 12 pour l'exposé et 10 pour les marges.
- 6- Ajustez la page d'écriture avec une distance de 2 cm à droite et à gauche, et de 1 cm en haut et en bas de la page.
- 7- La marginalisation se fait automatiquement et successivement à la fin de l'intervention, en respectant la liste de références.

Rendez-vous importants :

- 1- Envoyer les candidatures complètes, avant le 8 février 2024
- 2- Les candidatures acceptées recevront une notification avant le 29 février 2024
- 3- La date du Séminaire est le 12 mars 2024

Pour plus d'informations, contactez :

h.djakhboubi@univ-boumerdes.dz
hamza.djakhboubi@gmail.com